

UN NUMERO 10 G.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON, 12	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

Événements de Paris. — Séances de l'Assemblée nationale des 23 et 24 juin. — Chronique locale. — Allemagne. — Faits divers, etc.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Quatrième Dépêche.

Paris, le 23 juin, à 9 heures du matin.

Le ministre des affaires étrangères aux préfets.

Des corps de citoyens armés pour la défense de la République et de la société menacées arrivent à chaque instant. L'insurrection est refoulée dans l'est de la ville. La conduite de la garde nationale et de l'armée est admirable. La confiance dans le chef du pouvoir exécutif et dans l'Assemblée nationale est complète.

Que tous les bons citoyens se lèvent! Il faut en finir avec les ennemis de l'ordre et de la République.

Cinquième Dépêche.

Paris, 25 juin 1848, quatre heures et demie du soir.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

La cause de l'ordre et de la République triomphe. L'arrivée de la garde nationale des départements a exercé une influence immense. La marche sur Paris ne doit pas être arrêtée.

Sixième Dépêche.

Paris, 25 juin 1848, cinq heures du soir.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

La cause de l'ordre et de la vraie République triomphe. La garde nationale et l'armée enlèvent tous les obstacles. La patrie et la société sont sauvées. De tous les départements des secours arrivent. La France entière bat d'un seul cœur.

Lyon, 26 Juin 1848.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

Le sang français inonde les rues de Paris. La douleur nous oppresse et nous croyons bien faire de livrer à nos lecteurs les détails que nous apportent les correspondances sans aucun commentaire.

Voici ce qu'on lit dans la Réforme du 23 juin :

Le bulletin sera court, quoique l'Assemblée, depuis quatre heures, ait déclaré qu'elle se constituait en permanence. Au début, le général Lebreton a proposé d'envoyer dans les groupes des représentants délégués par l'Assemblée souveraine pour le service de l'ordre et de la liberté. La chambre n'a pas voulu compromettre, ou du moins engager officiellement son influence morale, et l'on a repris l'ordre du jour.

Suit un précipité de projets et de phrases inutiles. On n'écoute pas : l'âme est triste, et l'oreille ne s'ouvre qu'aux bruits lointains qui viennent du dehors.

C'est que la ville, dans ses quartiers les plus peuplés, est profondément agitée; le vaste plateau de Sainte-Genève et les flancs du mont ne sont plus qu'une forêt de barricades; la guerre civile a déjà déchiré Paris sur vingt points différents, et le sang a coulé sous le même drapeau, entre frères d'il y a trois mois, au même cri puissant et fort : *Vive la République!*

Nous écrivons ces quelques lignes, le cœur déchiré par une angoisse amère, et notre supplice est cruel :

Du côté du peuple, il y a des griefs terribles de souffrance et de désespoir; il y a des rancunes amassées et qui sont pour la plupart légitimes.

Du côté du gouvernement, il y a notre principe engagé, le grand principe de la République, et quelles que soient les fautes des hommes, il n'y a pas eu violation du droit souverain, au point de se laisser entraîner à la guerre la plus terrible, à la guerre de famille!

Enfin, derrière le peuple et le gouvernement il y a l'étranger qui nous guette, il y a les prétendants qui travaillent, il y a la réaction qui s'apprête à dépouiller les morts, à relever sur le champ de bataille, ses dieux, ses institutions, ses privilèges!

Travailleurs, gouvernement, républicains sincères, songez-y tous, ne soyez pas extrêmes; épargnez le sang;

cherchez et pratiquez la conciliation; ne laissez pas monter trop haut le drapeau noir; au nom de la France et de la République, revenons à Février!

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 24 juin.

24 juin, dix heures du matin. — Tout Paris est occupé militairement. Toute la nuit des troupes sont entrées dans Paris et ont pris position sur les boulevards, les quais, les places, les halles. Les commandants des légions de la garde nationale ont envoyé à domicile requérir les citoyens en état de porter les armes.

Dès quatre heures du matin le rappel a été battu. La première légion de la garde nationale, ne consultant que son courage, s'est transportée au chemin de fer du Nord pour enlever les barricades formées dans cet endroit; elle a été accueillie par une vive fusillade partant des barricades formées dans cet endroit et d'une maison en construction sans escaliers. Cinquante hommes ont été mis hors de combat. Les munitions étaient épuisées; la première légion résistait encore lorsque l'artillerie est arrivée, a canonné la maison et à l'heure qu'il est, dix heures, la troupe occupe le chemin de fer du Nord.

Le général Cavaignac, à la tête d'un nombreux état-major, a traversé les boulevards, engageant les gardes nationaux à rester dans leurs quartiers, promettant d'être maître de Paris à midi avec ses troupes.

Les communications étant interrompues de tous côtés, nous ne pouvons donner les nouvelles que par les rapports qui nous sont faits par les gardes nationaux qui traversent notre quartier de retour d'une expédition.

L'artillerie et la ligne attaquent sur le quai aux Fleurs la maison dite la Belle-Jardinière, où les insurgés se sont réfugiés. Le canon gronde, un pan du mur est abattu. Le général Cavaignac leur propose de se rendre, menaçant de tout passer par les armes si l'on persiste; on refuse; l'attaque commence avec vigueur, des fusées à la congère sont lancées. (Nous sommes obligés de laisser la plupart de nos récits incomplets pour les reprendre ensuite sur de nouveaux renseignements.)

Boulevard Montmartre. — De nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu; des meneurs excitent les blouses et se portent au quartier Saint-Jacques où existent de nombreuses barricades. On attaque de ce côté.

Parmi les individus arrêtés se trouvent des émissaires porteurs d'ordres d'attaquer sur différents points. Toutes les boutiques sont fermées, la consternation règne dans Paris. Cependant on ne doute pas du succès et l'on compte sur le général Cavaignac.

Le nombre des morts de la garde nationale et de la troupe est considérable. C'est la 2^e compagnie du 2^e bataillon, 2^e légion, qui a le plus souffert à l'attaque de la barricade de la rue Saint-Denis et du chemin du Nord.

10 heures. — En ce moment le général Cavaignac se met à la tête d'un escadron de cuirassiers pour détruire des barricades formées dans le faubourg Saint-Denis.

Midi et demi. — Des représentants du peuple parcourent les rues annonçant aux gardes nationaux qui forment la haie la démission des membres de la commission exécutive. Cette nouvelle est accueillie par les cris de « Vive la République! »

La ville est en état de siège. Le général Cavaignac est chargé du gouvernement de la place avec des pouvoirs illimités. De nombreuses arrestations ont lieu à chaque instant: ce sont principalement des orateurs en plein vent excitant par leurs discours les ouvriers paisibles à venger la mort de leurs frères sur la garde nationale.

Trois représentants du peuple sont venus annoncer à toutes les légions sous les armes l'adoption par l'État des veuves et orphelins des gardes nationaux qui ont succombé ou succomberaient dans ces fatales journées. Cette communication officielle a été accueillie par les cris mille fois répétés de « Vive la République! Vive l'Assemblée nationale! »

La troupe est maîtresse de tous les points, à l'exception de quelques maisons où les insurgés se sont retranchés et que l'on ne veut pas abattre attendu que, malgré l'état de siège, l'on ne veut plus détruire les propriétés, même pour soumettre ce qui reste d'insurgés.

Nous venons de voir transporter sur une civière le citoyen Michel, lieutenant colonel de la légion d'artillerie de Paris, mis hors de combat par une balle dans l'épaule, reçue à l'attaque de la fameuse barricade de la rue Saint-Jacques.

Le bureau de l'Assemblée nationale a été en permanence toute la nuit. Tous les représentants étaient convoqués pour ce matin à sept heures.

Cette nuit, la garde nationale, la garde mobile, la troupe de ligne, des régiments de lanciers et de cuirassiers campent sur les boulevards et dans les principales rues. Le palais de l'Assemblée est occupé militairement.

— Le général Changarnier est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris, en remplacement du citoyen Clément Thomas.

— Il est impossible de savoir encore le nombre des morts et des blessés; nous pouvons affirmer seulement qu'il est considérable du côté de la garde nationale, de la garde mobile et de la troupe de ligne.

Parmi les blessés on cite le général Bedeau, le citoyen Clément Thomas, le citoyen Thayer, chef de bataillon de la 2^e légion, le citoyen Texier lieutenant, le citoyen Victor Masson, le citoyen Dornès, représentant du peuple, et un autre représentant, le citoyen Bixio, dont l'état paraît désespéré.

— Les gardes nationales des départements de Seine-et-Oise, de la Somme, de Seine-et-Marne et du Loiret doivent arriver ce matin à Paris. La garde nationale de Versailles est déjà arrivée. On attend également un grand nombre de régiments campés à peu de distance de Paris.

— Les cris de *Vive la République démocratique sociale! Vive Barbès! A bas l'Assemblée!* sont les cris proférés au milieu des émeutiers, et quelques rares cris: *Vive Napoléon!*

— On vient de nous assurer qu'un bataillon de la garde mobile a refusé de marcher contre les émeutiers dans le 12^e arrondissement, et qu'on a vu, ces jours derniers, plusieurs compagnies de ce bataillon distribuer leurs munitions aux ouvriers des ateliers nationaux. Cette nouvelle produit une vive sensation.

Autre correspondance.

24 juin, onze heures du matin. — La fusillade et la canonnade ont continué avec une grande vivacité toute la nuit.

A trois heures du matin, le canon grondait avec force dans la direction de la Cité et des faubourgs St-Jacques, où l'insurrection paraît s'être concentrée.

Les communications entre les rives droite et gauche de la Seine sont interceptées; l'autorité militaire semble vouloir isoler l'insurrection. On entend dire cependant que le mouvement gagne et que du côté de la rue de Rambuteau de fortes barricades viennent d'être élevées. Le canon continue de se faire entendre.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce que le général Cavaignac a annoncé à l'Assemblée nationale qu'il était maître des positions, et que ses précautions étaient prises pour vaincre l'émeute si elle faisait demain de nouvelles tentatives. D'un autre côté, on nous dit que le combat a recommencé dans le quartier Popincourt, dans la Cité et vers la place Maubert.

On a remarqué sur les barricades plusieurs femmes tenant des drapeaux à la main. Quelques-unes d'entre elles ont été tuées.

Avant de rendre compte des événements dont Paris est le théâtre, le général Cavaignac, ayant à ses côtés le représentant du peuple Caussidière, avait parcouru les boulevards, salué par de vives acclamations.

Le citoyen Arago, membre de la commission du pouvoir exécutif, est sorti dans la journée du palais du Luxembourg. Il était en tête de forts détachements de garde nationale, de garde mobile et de la ligne. Il s'est présenté devant une barricade élevée au coin de la rue Neuve-Soufflot et de la rue Saint-Jacques. Là, il a fait entendre des paroles de conciliation qui ont amené l'abandon de la barricade.

Dans les rues des Mathurins-Saint-Jacques et des Poirees, les insurgés avaient élevé des barricades. Le citoyen Arago a de suite envoyé l'artillerie sur ce point. Ces barricades ont été démolies à coups de canon, et une vive fusillade s'est engagée entre la troupe et les insurgés. Un capitaine du 7^e léger a été tué sur la barricade; la compagnie qu'il commandait a beaucoup souffert.

Plusieurs officiers de la garde nationale et gardes nationaux ont été tués ou blessés. Le nombre des prisonniers est considérable. Ils ont tous été conduits à la prison du Luxembourg, fortement escortés, afin de les soustraire à l'indignation publique.

Le citoyen Arago a épuisé tous les moyens d'éviter une collision.

Le citoyen Arago est rentré à sept heures au Luxembourg.

Une masse considérable de troupes occupe ce soir le plateau du Panthéon.

— Le citoyen Pierre Bonaparte, fils de Lucien, a eu un cheval blessé par une balle à côté du citoyen Lamartine.

— Une fonderie de balles se trouvait établie sur la place Cambrai.

— Les insurgés dans ces différents quartiers étaient tous parfaitement armés, et la circulation était interrompue sur plusieurs points.

— Le citoyen Clément Thomas a reçu une balle dans

la cuisse. La blessure paraît peu grave.
Le général Bedeau a reçu une balle dans la cuisse gauche. A huit, on le portait sur une civière à l'Hôtel-de-Ville.
Le colonel de la garde républicaine est également blessé.

La proclamation suivante a été affichée hier dans Paris.
Commission du pouvoir exécutif.

Ordre du jour.

Par ordre du président de l'assemblée nationale et de la commission du pouvoir exécutif,
Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prendra le commandement de toutes les troupes, garde nationale, garde mobile, armée.
Unité de commandement;
Obéissance;
Il sera la force comme là est le droit.

Le président de l'assemblée nationale,

SÉNARD.

Les membres du pouvoir exécutif.

— Le général Cavaignac a donné des ordres pour que des renforts considérables viennent assurer la sécurité de l'assemblée nationale. De nouveaux détachements d'infanterie et de cavalerie, troupes de ligne et gardes nationales, arrivent en effet quelques instants après, et prennent position autour du palais.

500,000 cartouches et 12 pièces de canon sont arrivées de Vincennes ce matin.

— Beaucoup de gardes nationaux des départements voisins arrivent de toutes parts.

— A deux heures et demie, tous les rapports disent que l'insurrection, quoique se divisant sur plusieurs points, semble céder un peu et opposer une résistance moins vive, moins acharnée.

— A une heure et quart, beaucoup de représentants rentrent dans la salle des séances; les conversations sont fort animées. Toutes roulent sur les déplorables événements de la nuit dernière et de la journée.

— Le citoyen Lamartine est venue dans la salle des séances. Il s'est placé au côté droit de la tribune.

— A la reprise de la séance, après une courte suspension, le citoyen président Sénard annonce que le Panthéon qui avait été pris par les insurgés, a été enlevé par les troupes de ligne et la garde nationale, commandées par M. Boulay de la Meurthe.

Nous empruntons à la *Réforme* les quelques détails qui suivent sur la journée du 23 :

Deux barricades sont élevées à la porte Saint-Martin : l'une intercepte cette porte, l'autre s'appuie sur les boulevards; toutes deux sont occupées par des hommes du peuple armés. Quelques-uns se sont placés sur le sommet de la porte.

La garde nationale a bientôt été dirigée vers ce point. A sa vue, les insurgés ont tiré quelques coups de fusil en l'air. La garde nationale, qui se croyait attaquée, a répondu par une décharge, qui a déterminé cette fois une autre décharge des insurgés. Des deux côtés, il y a eu des blessés; une femme et une jeune fille de dix ans ont été tuées.

▲ La suite de cette collision, les deux barricades ont été enlevées par la garde nationale.

▲ A la porte Saint-Denis, on avait élevé encore deux barricades, l'une barrant la porte Saint-Denis, l'autre construite en travers du boulevard.

Les ouvriers se tenaient principalement dans les deux faubourgs. Nous avons compté cinq barricades élevées et en voie de construction, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la rue des Petites-Ecuries. Toutes ces barricades étaient surmontées de bannières sur lesquelles on lisait : *Du travail ou la mort!*

Les ouvriers entraient dans toutes les maisons pour se faire remettre les armes, et écrivaient sur les portes et sur les volets des boutiques : *Armes données.*

Aussitôt les armes remises, elles étaient chargées.

A huit heures du matin, une colonne, forte de quatre à cinq mille individus, est descendue du faubourg Saint-Jacques, s'est dirigée vers la place de l'Hôtel-de-Ville, et a continué sa marche vers le faubourg du Temple, où elle devait opérer sa jonction avec les combattants du faubourg Saint-Antoine. Vers dix heures, ce faubourg était entièrement au pouvoir du peuple. La garde nationale ni la garde mobile n'avaient pas encore paru.

A onze heures et demie, on avait déjà formé une barricade sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à la hauteur de la rue de Cléry; les gardes mobiles du poste avaient été désarmées. Jusqu'à midi, le peuple n'avait pas eu de lutte sérieuse à soutenir sur ce point; mais tout à coup des détachements de la garde nationale sont arrivés par la rue Saint-Martin et ont commandé l'attaque dont on a déjà lu le détail.

On assiège la barricade; sept hommes seulement et deux femmes tiennent ferme; il y en a un qui, un drapeau à la main, se place debout sur les jantes d'une roue de voiture; les autres, à l'abri de la barricade qui les couvre, commencent le feu. La garde nationale riposte, et le drapeau tombe avec l'homme qui le portait et qui ne se relève plus.

Alors, nous assistons à un de ces actes d'intrépidité héroïque dont abondent nos annales révolutionnaires.

Une grande et belle jeune personne, tête nue, le devant des cheveux recouvert d'une fanchon de dentelle, bras nus, en robe de barège rayée, et qui, par ses manières et son costume, semble appartenir à la classe des demoiselles de magasin, s'empare du drapeau, passe par-dessus la barricade et s'avance à l'entrée de la rue Cléry, agitant son drapeau, et de la voix et du geste provoquant la garde nationale; quelques instants après, elle est tombée percée de plusieurs balles.

Une autre jeune femme s'élançant à son tour, s'empare du drapeau qu'elle agit avec enthousiasme, relève la tête de sa compagne, et dans son superbe dédain, lance des pierres à ces mêmes hommes qui ripostent par une double décharge. Un fort détachement de la 2e légion est venu renforcer les assiégeants.

Après la fusion des deux corps, un silence plein d'anxiété a régné pendant quelques instants sur cette partie du boulevard.

Ce silence a été bientôt rompu par des feux de peloton qui se succédaient sans interruption pendant près d'un quart-d'heure, et auquel les insurgés répondaient par un feu de tirailleurs soutenu.

Il est impossible de rendre l'effet produit par cette épouvantable fusillade sur les masses qui encombraient le boulevard à une certaine distance, et qui, de temps à autre, à mesure que le

feu redoublait, s'enfuyaient sous l'empire d'une indicible terreur. Bientôt une panique plus générale encore s'est manifestée, à la vue de quelques gardes nationaux qui se retiraient.

— Parmi les victimes de la cruelle journée du 23, on cite le commandant Masson, tué; le général François, tué; Pascal, lieutenant-colonel de la 11e légion, tué; Pierre Bonaparte, blessé; Dornès, blessé; Thayer, lieutenant-colonel de la 2e légion, blessé. On ajoute que les citoyens Vavin et Quinet, représentants du peuple, comptent aussi parmi les morts; mais ceci est encore incertain.

ÉMEUTES A PARIS ET EN PROVINCE.

De toutes parts le peuple fait résistance au gouvernement, et celui-ci se croit fort parce qu'il s'aide de la force brutale; il peut triompher; mais qu'il y réfléchisse mûrement, ce triomphe pourrait bien n'être qu'éphémère; car par qui a été faite la Révolution, si ce n'est par le peuple? Que fait aujourd'hui le gouvernement pour ce même peuple? rien, moins que rien, puisqu'il voulait à Paris lui donner, en échange d'un travail qui n'aliénait pas sa liberté, l'état de soldat, qui rend l'homme un instrument aveugle de tout pouvoir. A Marseille on lui imposait une heure de travail, et partout le travail des chantiers nationaux lui est contesté par l'aristocratie, qui refuse une année d'impôt extraordinaire pour pourvoir aux besoins pressants. Nous savons d'une manière certaine qu'à Lyon il se signe des pétitions pour le refus de l'impôt des 53 centimes, même pour les 45 c. Il est vraiment déplorable de voir un tel état de choses. Mais aussi le gouvernement a réparti cet impôt avec inintelligence; car, au lieu de s'adresser à ceux qui devraient le payer parce qu'ils le pouvaient, il en a frappé indistinctement riches et pauvres.

Le pouvoir, pour faire face à la situation, a recours aux extrêmes, au gouvernement militaire; qu'il fasse bien attention que cette dictature de circonstance ne devienne pas définitive, ni ne tourne à la monarchie napoléonienne, car les choses changeraient de face. Le pouvoir entre les mains des hommes du *National* et des soldats d'Afrique rassure peu les vrais républicains, car ceux-ci savent ce dont sont capables ces hommes du sabre, et par conséquent du despotisme. Les articles ronflants de leur journal en faveur de la guerre quand même, leur défense des bastilles sous le gouvernement de Louis-Philippe, sont autant d'actes qui donnent la mesure de ce qu'ils veulent et engagent à se mêler d'eux. En outre, ne semblent-ils pas faire rétrograder la Révolution en n'appelant à servir la République que des serviteurs des dynasties déchues, soit par les nominations nouvelles qu'ils font, soit par le maintien en place d'hommes qui ont constamment été dans d'autres rangs que ceux de la démocratie?

On dirait à ce qui se passe que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour dégoûter de la République et faire proclamer un roi. La constituante ne nous paraît pas mieux inspirée. Les membres de la commission exécutive ont encore un devoir à remplir maintenant qu'ils ne sont plus au pouvoir; Ledru-Rollin, surtout, nous l'espérons, reprendra bientôt la place qu'il occupait si dignement parmi les défenseurs du peuple.

A. M.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 23 juin.

Le citoyen Laurent (de l'Ardèche), commence à développer des arguments en faveur du projet de décret du gouvernement. Son discours était à peine commencé que le général Cavaignac est entré dans la salle, entouré d'un grand nombre de représentants qui viennent de parcourir la capitale.

Le général monte à la tribune, et le citoyen Laurent (de l'Ardèche) lui a cédé un moment la parole.

Le général Cavaignac (profond silence) : Ce matin, vers huit heures, l'insurrection a commencé dans les faubourgs St-Denis, St-Martin et St-Antoine; les conflits qui ont eu lieu dans ces faubourgs n'ont présenté rien de grave ni de tout-à-fait sérieux.

La garde nationale s'est portée avec un admirable ensemble sur tous les points; elle a été bravement secondée par la garde mobile, m'assure-t-on, d'excellents sentiments. Quant à la garde républicaine, le général Bedeau vient de m'assurer qu'elle a été admirable et qu'elle a marché d'accord avec notre brave armée.

De toutes parts : Vive la garde nationale! vive la mobile! vive l'armée! vive la République!

Le citoyen Garnier-Pagès (agitation) : Citoyens représentants, si les membres de la commission exécutive n'ont pas été présents dans cette enceinte, ils n'ont cependant pas manqué à leurs devoirs; il est des circonstances où il faut agir et non pas parler; il faut agir avec force et énergie, quand on se trouve en présence d'une émeute armée, organisée et soldée pour porter des atteintes à l'ordre public.

Ce matin, et dès hier, nous avons été prévenus d'un mouvement, et nous avons pu donner des ordres pour que la garde nationale fût prête sur tous les points avec notre brave armée. Aussi avons-nous confié la disposition de toutes les forces au général Cavaignac, ministre de la guerre.

Avec son énergie habituelle et son patriotisme bien éprouvé, le général a pris soin d'abord de concentrer autour de l'assemblée des forces considérables; il a ensuite cerné l'insurrection; et je puis vous donner l'espoir qu'elle sera bientôt vaincue.

Mais ce n'est pas tout; il faut en finir avec les agitations (oui! oui!) avec tous les dangers qui environnent notre République; mais toutes les fois qu'il y a péril et danger, il faut que vous sachiez que la commission exécutive est bien disposée à faire son devoir, tout son devoir. (Très-bien!)

Nous savons que la garde nationale, le véritable peuple armé

(oui! oui! très-bien!) s'est montré partout avec courage; mais nous savons aussi que l'armée, la garde nationale mobile, tous les corps ont rempli leur devoir.

Ce que nous devons vous dire, c'est que nous ferons notre devoir, nous le ferons avec énergie. Et c'est pour cela que nous allons parcourir tout Paris et chercher à calmer les uns et encourager les autres. (Agitation.)

Citoyens représentants, nous prendrons des mesures plus vigoureuses encore; car il faut se hâter; en ce moment, on me demande ce que nous ferons; ce qu'il faut, c'est marcher immédiatement contre les barricades, là où elles sont; c'est d'aller chercher l'émeute où elle est; ce n'est pas le moment de parler, c'est le moment d'agir. (Oui, oui.)

Le citoyen Rousseau. — Je partage l'opinion du préopinant; je dis qu'il faut que l'assemblée se prononce; qu'elle dise qu'un certain nombre de ses membres se portent au devant de l'émeute, tandis que l'autre partie de l'assemblée discutera ici. Je ne sais ce que fait le pouvoir exécutif, mais je demande qu'une partie de l'assemblée se rende aux lieux où est le danger, qu'elle le conjure; c'est son devoir, c'est le nôtre. (Violente agitation.)

Le citoyen Lamartine. — Je ne viens pas prolonger la discussion; ce n'est pas le moment de discuter, mais d'agir. N'oubliez pas que ces premiers élans de courage, qu'on est en droit d'attendre de l'assemblée, ce n'est pas le moment de les montrer. Non, ce soir, la commission exécutive seule doit agir. Demain, nous accepterons tous les bills d'indemnité ou d'accusation. Mais ce soir, que tous vous restiez ici, tous, entendez-vous! Nous, nous irons là où la gloire nous appelle. Et s'il nous a pas été donné d'arrêter l'effusion du sang français, nous serons heureux d'y mêler le nôtre. (Applaudissement.)

Le citoyen Lagrange. — Je désire qu'on lise la déclaration par laquelle je demande que mes interpellations soient ajournées, et qu'elle soit insérée au procès-verbal. (Oui! oui!)

Le bureau est resté en permanence.

SÉANCE DE NUIT.

La séance est reprise à huit heures et demie.

Le citoyen Portalis, vice-président, occupe le fauteuil.

Le citoyen Portalis : Je n'ai aucune communication officielle à donner à l'assemblée; nous le regrettons profondément; nous pensons que bientôt des communications nous parviendront.

Une voix : Allez les chercher.

Le citoyen président : Cependant nous avons une triste nouvelle à vous annoncer; notre collègue Clément Thomas a été blessé. Nous avons l'espoir que la blessure ne sera pas dangereuse. Beaucoup de sang a été répandu dans les rues de Paris. Nous devons au pays l'exemple du courage civil, et l'assemblée le lui donnera. (Adhésion.)

Le citoyen Victor Considérant : Pendant les moments de suspension, j'ai entendu un nombre considérable de rapports faits par des personnes qui assistaient aux scènes qui nous affligent tous.

Ces rapports ont prouvé qu'il y avait dans la population des malentendus déplorables; une manifestation de l'assemblée pourrait rétablir le calme et la paix dans les murs ensanglantés de la capitale. J'ai conçu un projet dont je ne donnerai pas lecture, par un sentiment de réserve que vous comprendrez; mais dont je demande l'examen par une commission que vous voudrez bien nommer!

Des voix : Oui! oui! Non! non!

Un membre : Je reviens du quartier Latin, j'ai trouvé deux membres du gouvernement provisoire, le citoyen Arago et le citoyen Lamartine, qui commandaient des bataillons, et marchaient à leur tête contre l'émeute. Le citoyen Lamartine était à la hauteur de la rue Saint-Séverin, où il enlevait une barricade; le citoyen Arago était, lui, à son poste, à la rue des Mathurins-Saint-Jacques. Si je cite ces faits, c'est parce que je les ai vus se conduire admirablement, et je désirerais expliquer pourquoi la commission exécutive n'avait pu nous adresser de rapport sur les faits qui se sont passés.

Le citoyen Duclerc (mouvement général) : Au moment où je sortais de l'assemblée nationale, je suis monté à cheval avec le citoyen Lamartine et le citoyen Pierre Bonaparte; nous nous sommes dirigés sur le boulevard et au faubourg du Temple; à la rue Saint-Maur, nous avons trouvé une barricade formidable. Nous avons voulu parlementer, mais il n'était déjà plus temps. La lutte était engagée.

La barricade était défendue avec une extrême énergie; des artilleurs ont été tués sur leurs pièces, leurs chevaux tués aussi. Le cheval que montait le citoyen Pierre Bonaparte a été blessé à la jambe.

A ce moment, on entend au dehors l'explosion d'une arme à feu; l'agitation la plus vive domine aussitôt l'attention, plusieurs membres se lèvent de leurs places. On crie de toutes parts : En place! en place! Silence! Ecoutez!

Cependant, comme au dehors l'agitation semble redoubler, et que les cris à vos rangs! pénètrent dans l'enceinte, l'ordre ne se rétablit qu'après quelques minutes de confusion, et alors on peut entendre la voix émue du citoyen ministre des finances, qui termine son récit en ces termes et au milieu de la plus vive anxiété :

Le général François a été à blessé la main non grièvement.

Les troupes ont montré un courage admirable.

L'effusion du sang a été malheureusement considérable; le citoyen général Cavaignac et le citoyen Lamartine ont vu la garde républicaine dans les meilleures dispositions. Il vous rendront compte des pourparlers engagés avec cette garde.

Le citoyen président : Je ne puis croire qu'aucun membre ici soit capable de pactiser avec l'émeute. J'engage donc le citoyen Considérant à développer sa proposition.

Le citoyen Considérant : Je ne vous demande pas de faire retirer la force armée; mais je vous demande d'examiner si une parole émanée de cette assemblée ne serait pas de nature à arrêter l'effusion du sang (Vive agitation.)

De toutes parts : A l'ordre! Tumulte prolongé. Un grand nombre de membres sont auprès de la tribune et protestent par des cris et par des gestes.

Une altercation extrêmement vive se manifeste au pied de la tribune; beaucoup de membres s'interposent pour rétablir l'ordre. L'assemblée est vivement agitée.

Le président se couvre. L'assemblée semble vouloir se séparer; beaucoup de membres quittent leurs places.

Voix diverses : La question préalable!

Le citoyen Considérant : J'agis selon ma conscience; j'ai pensé que si quelques termes de mon projet ne convenaient pas à l'assemblée, elle le discutât en comité secret, par la nomination d'une commission. Je vous demande donc de ne pas supprimer la proposition d'un de vos collègues qui, en mon âme et conscience, est de nature à produire les meilleurs effets.

Le citoyen Baze : Je suis de ceux qui ont demandé la question préalable, et je viens vous exprimer le sentiment qui me l'a fait demander. Notre président est l'expression fidèle de nos senti-

ments ; c'est à lui et au brave général auquel ont été confiées les destinées de la patrie à proposer les moyens qu'ils croiront de nature à comprimer l'émeute. (Aux voix ! aux voix !)

Post-scriptum. — La séance continue au milieu d'un tumulte général.

Le citoyen Cavaignac annonce que la résistance a été violente dans les faubourgs du nord, c'est-à-dire les faubourgs Saint-Antoine, Poissonnière, du Temple et autres.

Toutes les troupes qui sont dans les places, sur la ligne du chemin de fer, ont reçu l'ordre de marcher sur Paris, ainsi que les gardes nationales de la banlieue. Les insurgés ont été repoussés jusqu'aux barrières.

Le président : Il y a encore des barricades qui se maintiennent, mais des mesures sont prises.

Le citoyen E. Arago : Les voitures de poste sont toutes parties aujourd'hui ; je peux l'affirmer à l'assemblée. (Très-bien !)

La séance, suspendue ensuite, n'est reprise qu'à onze heures et demie.

Nous n'avons plus de nouvelles.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 24 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

Comme hier, la place de la Concorde est occupée par les troupes de ligne et par les dragons. Le canon est braqué à toutes les issues. Le jardin des Tuileries est fermé, une légion de la garde nationale y a passé la nuit et y bivouaque encore. A dix heures, les insurgés s'étaient avancés, dit-on, jusqu'à la Pointe-St-Eustache ; le canon s'est fait longtemps entendre dans cette direction. A onze heures, on entend beaucoup moins le canon et la fusillade. Une troupe d'insurgés sans armes apparentes n'a pas craint de se glisser sur le quai des Tuileries. Ordre a été donné de les prendre à revers par le pont autrefois Royal. Quelques-uns se sont glissés sur la berge et sont allés se cacher dans des bateaux de blanchisseuses ; mais on les a fait prisonniers et on les a conduits à la prison du Palais-Bourbon.

De nouveaux régiments de ligne arrivent autour de l'assemblée nationale.

A huit heures et demie la séance est ouverte.

Le président : Citoyens représentants, votre président doit vous rendre compte, en peu de mots, des choses qui se sont passées depuis l'heure où nous nous sommes séparés. Au point du jour, les barricades étaient renforcées par les émeutiers et il y a certitude que l'attaque doit recommencer. Cependant, on a la presque certitude que l'émeute sera réprimée dans l'espace de deux heures dans les rues Saint-Jacques et du faubourg Saint-Antoine. Beaucoup de troupes sont arrivées dans Paris dans la nuit et, entre autres, deux bataillons de la garde nationale de Versailles ; le reste doit arriver aujourd'hui. Du reste, le ministre de la guerre a pris toutes les mesures possibles pour réprimer le désordre.

Le président demande à la chambre de se montrer digne de la garde nationale, et il lui propose une mesure : c'est celle d'adopter les veuves et orphelins des personnes tuées en maintenant l'ordre dans les rues de Paris.

Le président annonce que le citoyen Léon Faucher vient de lui présenter une proposition relative à ce sujet. (Interruption.)

Le citoyen Pascal Duprat demande que l'assemblée s'en rapporte à la rédaction que son président voudra bien lui faire. (Applaudissements.)

Le président rédige la proposition qu'il va présenter à l'assemblée, au milieu d'interpellations qui ont lieu entre plusieurs membres. Les généraux Cavaignac, Lebreton et le vice amiral Casy sont en ce moment dans la salle des séances.

Le président donne lecture de sa proposition, qui est ainsi conçue :

« La République adopte les veuves et les enfants de tous ceux qui sont morts pour la France, ainsi que de tous ceux qui pourraient succomber pour elle. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président lit une lettre du citoyen Saint-Georges qui prie l'assemblée nationale de l'excuser s'il n'assiste pas à la séance ; mais il annonce qu'il est en ce moment auprès de son fils blessé grièvement en combattant dans les rangs de la garde nationale.

Le citoyen Sénard annonce que plusieurs représentants lui ayant demandé des nouvelles des représentants blessés, il va dire ce qu'il sait relativement à eux. Le citoyen Bixio a été saigné à deux heures du matin, et à six heures du matin il était atteint d'un accès fébrile qui ne laissait pas espérer grand'chose. Les citoyens Dornès, Clément Thomas et Bedeau, sont légèrement blessés. On a fait courir le bruit que le général Lamoricière était blessé. Nous n'en pensons rien, car il n'en parle pas dans le rapport qu'il vient de nous adresser.

Le citoyen Bastide : Nous recevons à l'instant des nouvelles de notre ami Bixio, qui sont beaucoup plus satisfaisantes.

La séance est suspendue.

Au bout de dix minutes, la séance est reprise.

Le président annonce que cinq membres demandent le comité secret. Le comité secret est rejeté à une faible majorité.

Le citoyen Pascal-Duprat monte à la tribune et annonce que ce n'est pas seulement en son nom qu'il vient parler. Il demande que Paris soit mis en état de siège, et que tous les pouvoirs soient concentrés dans les mains du général Cavaignac.

Le citoyen Larabit parle contre l'état de siège, comme attentatoire au mandat de l'assemblée nationale.

Le citoyen Ant. Thourlet : Il faut faire précéder ce décret de cette phrase :

« L'assemblée se maintient en permanence. » Puis après viendra le décret.

Un membre : En vertu des circonstances graves qui affligent la capitale, il faut concentrer tous les pouvoirs entre les mains du général Cavaignac, dont le patriotisme est connu, et la dissolution de la commission exécutive. Il demande que le ministère actuel soit provisoirement maintenu.

Le citoyen Bastide : De grâce ! mettez un terme à vos délibérations dans une heure peut-être l'Hôtel-de-Ville sera pris.

Différentes propositions se succèdent à la tribune.

Le citoyen président : Je vais mettre aux voix le décret ainsi amendé.

L'assemblée nationale se déclare en permanence.

Paris est en état de siège. Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Le citoyen Larabit veut prendre la parole, le plus grand tumulte règne dans l'assemblée. (Aux voix ! aux voix !)

La clôture est prononcée.

Cette proposition mise aux voix par paragraphe est adoptée.

Le citoyen Jules Favre propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

La commission exécutive cesse à l'instant ses fonctions.

Le citoyen Duclerc : Comme mesure de salut public, je demande que l'assemblée ne vote pas une rancune.

Le citoyen Jules Favre veut monter à la tribune, mais il cède aux sollicitations de quelques représentants et renonce à parler.

L'article additionnel est mis aux voix et rejeté.

L'assemblée nationale adopte l'ensemble du décret à une grande majorité.

Le citoyen Flocon propose que ce projet soit partout affiché et que connaissance en soit donnée à toutes les mairies et dans tous les endroits où se trouvent des rassemblements de gardes nationales.

Le citoyen président rappelle la proposition qui a été faite hier de désigner des membres de l'assemblée pour se rendre dans les rangs de la garde nationale et de la troupe. Il laisse la faculté à chacun de s'y rendre individuellement.

Le citoyen Flocon demande que ces membres soient désignés par le président.

Le président se refuse à cette proposition comme contraire à la décision prise hier par l'assemblée.

Un membre : Qu'arrivera-t-il si on laisse à chacun le libre arbitre de s'éloigner ? C'est que chacun, puisqu'il y a du péril dans la rue, voudra s'y rendre et que l'assemblée ne siègera plus. Je demande donc que les noms de soixante représentants soient tirés au sort.

Le président repousse cette proposition et soumet à l'assemblée l'opinion de se retirer dans les bureaux où l'on nommerait quatre commissaires dans chaque.

Un membre demande que ce soit ceux qui n'ont ni femmes ni enfants qui soient désignés.

L'assemblée décide qu'elle se rendra dans ses bureaux.

Le côté gauche s'élève en masse et proteste contre la mesure prise de mettre Paris en état de siège.

Les citoyens Lagrange et Considérant prennent la parole et proposent des mesures de conciliation. Vous voulez assassiner ces malheureux. Vous voulez faire incendier Paris, et vous vous appelez leurs frères. (Tumulte effroyable.)

M. le président donne lecture de la note suivante :

Les membres de la commission exécutive auraient cru manquer à leurs devoirs en se retirant devant l'émeute, mais ils doivent se retirer devant le vote de l'assemblée nationale.

M. le président donne lecture d'une lettre du général Cavaignac qui invite les membres de l'assemblée nationale à se réunir sur les trois points suivants : au quartier du général Lamoricière, porte Saint Denis ; à celui du général Duvivier, à l'Hôtel-de-Ville, et à celui du général Dannel, place de la Sorbonne.

Le citoyen Lagrange proteste au nom de la France contre la mise en état de siège de la ville de Paris.

La séance a été suspendue de dix heures et demie à une heure.

Plusieurs membres de l'assemblée rentrent en écharpe et se plaignent que les décrets de l'assemblée ne soient pas connus dans Paris.

Le citoyen Auguste Avond : Je regrette de dire qu'il y a sur les boulevards plus de 50,000 curieux qui gênent l'action des troupes. Partout nous avons annoncé que la commission exécutive était dissoute. Cette nouvelle a été accueillie avec beaucoup de joie.

M. Pascal Duprat : Il faut un certain temps à l'assemblée nationale pour qu'on ait le temps de composer et de tirer les décrets émanés de l'assemblée. J'ajoute que le général Cavaignac doit joindre aux décrets de l'assemblée une proclamation conçue dans un excellent esprit. Tout cela prendra du temps.

M. Duclerc : On avait répandu le bruit que l'assemblée nationale était dérangée de troupes. Je vois avec plaisir qu'il n'en est rien.

Plusieurs membres : Nous n'avons point peur.

M. Duclerc : Je vous apporte des nouvelles plus rassurantes. La place Maubert a été enlevée par la garde mobile. Les barricades des rues environnantes sont prises et les insurgés refoulés vers le bas de la rue Saint-Victor et de la halle aux vins.

L'Hôtel-de-Ville est complètement dégagé. Il est défendu par quatorze bataillons, commandés par le général Duvivier.

La séance est suspendue de nouveau.

Le citoyen président : Je reçois à l'instant une lettre signée Aupère, élève de l'école Normale, qui m'annonce de la part de notre collègue le citoyen Boulaye de la Meurthe, qu'il s'est emparé du Panthéon à la tête de la garde nationale et de la ligne.

Le citoyen Doisy, rentrant en écharpe : Nous avons rempli la mission qui nous avait été confiée. Nous avons été accueillis partout aux cris de Vive l'assemblée nationale ! Partout, je dois le dire, la joie la plus vive a éclaté quand nous avons dit que Paris était en état de siège, et que la commission exécutive était dissoute.

Nous avons annoncé sur notre passage que la France, par un décret de l'assemblée nationale, adoptait les enfants des braves gardes nationaux qui sont morts pour défendre l'ordre et la liberté. Cette parole de consolation a été accueillie avec une vive reconnaissance.

En passant par le quartier du Temple, nous avons vu le général Lamoricière qui tenait en échec les insurgés dans la rue St-Nicolas et rue Neuve-du-Temple. Le général nous a dit qu'il avait besoin de renfort, mais à peine nous avait-il adressé ces paroles, que le renfort est arrivé ; ainsi le succès de ses opérations paraît certain de ce côté.

Le citoyen Raynal vient à son tour rendre compte de ce qu'il a vu ; il a parcouru les boulevards jusqu'au boulevard du Temple. Là il a entendu une vive fusillade ; il a remarqué qu'on criait vive la République.

Deux heures. — Le cit. Dampierre : Un colonel de dragons qui arrive à l'instant du Panthéon, m'annonce que 1,500 insurgés ont mis bas les armes et ont demandé à capituler. (Vif mouvement de satisfaction.)

Deux heures et demie. — Le c. Beaumont (de la Somme) : Chargés par l'assemblée, mes collègues et moi, de nous rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour nous mettre en rapport avec les autorités, nous venons vous rendre compte de notre mission. Nous avons trouvé les abords de l'Hôtel-de-Ville fort tranquilles : au moment où nous nous trouvions sur la place, on attaquait les barricades de la place Maubert ; les insurgés avaient demandé à capituler, et au moment où nous parlons, leurs délégués sont retournés près de leurs camarades pour leur communiquer les conditions du général Duvivier. Nous ignorons encore le résultat. Sur notre route, en allant et en venant, nous avons fait part à la garde nationale, à l'armée, de vos deux décrets qui ont été accueillis avec des marques de satisfaction non équivoques. (Bravos ! bravos !)

Le citoyen Favart rend compte à son tour de la mission qu'il a accomplie avec quelques-uns de ses collègues en se rendant à l'état-major du général Lamoricière. Ils ont parcouru toute la ligne des boulevards, où tout était tranquille ; ils ont harangué plusieurs compagnies de la garde nationale, de la mobile et de l'armée, qui

toutes témoignent d'un dévouement héroïque.

Un membre : J'ai la satisfaction de vous annoncer que la place Maubert est complètement évacuée. (Très-bien.) Il y avait là une vingtaine de barricades qui toutes ont été prises. Mais je dois dire à ce sujet que ce n'a pas été sans une grande perte de monde ; ainsi je proposerai.... (Murmures ; réclamations.)

Le citoyen Barajon : Je demanderai que les rapports soient faits directement à notre président ; de cette manière on évitera les redites et l'on ne dira rien de trop. (Appuyé ! appuyé !)

Le citoyen Charamaule : Que l'assemblée me permette de lui communiquer un fait des plus honorables pour la garde mobile, qui s'est passé à la place Maubert. Sur une des barricades, se trouvait un drapeau qui a été bravement enlevé par les jeunes gardes mobiles. (Bravos !)

Une voix : Quelle couleur ce drapeau ?

Le citoyen Charamaule : Tricolore ; mais au milieu il était souillé du bonnet rouge. (Mouvement.)

Le citoyen Duclerc : Je demanderai à l'assemblée quelques moments d'attention pour un fait qui m'est personnel. Ce matin, après votre double décret, M. le général Cavaignac m'a fait appeler pour me demander de conserver mon portefeuille. J'ai répondu : Général, je suis à vous et à l'assemblée tant que durera la bataille, mais ensuite je reprendrai ma liberté. (Très-bien.)

Le citoyen Dégoussé : — Un chasseur de l'une des légions de Paris vient de me remettre une note du citoyen Gerdy, chirurgien, appelé auprès de notre collègue Bixio. Cette note m'apprend qu'on a fait au blessé l'extraction de la balle et du drap. Maintenant il y a grand espoir. (Marques générales de satisfaction.)

Le citoyen président : — J'ajouterai à ce que vient de dire l'honorable membre que j'étais il y a trois quarts d'heures auprès de notre collègue le général Bedeau ; sa blessure est grave, mais ne laisse aucune crainte, et nous avons la certitude qu'il nous sera bientôt rendu. (Nouvelles marques de satisfaction.)

Un membre : Je me suis rendu au bureau du National où les nouvelles les plus rassurantes m'ont été données sur la santé de M. Dornès.

Nous avons éprouvé hier des retards à la poste. Les chemins de fer ont été, sur plusieurs points, coupés et interceptés.

Dans les rues, tous les passants sont fouillés par les garde nationaux qui s'assurent qu'on n'est pas porteur de cartouches

CHRONIQUE LOCALE.

La physionomie de notre ville est calme et imposante : On attend avec anxiété le résultat de la lutte sanglante engagée à Paris entre frères. La garde nationale et la troupe sont prêtes à marcher au premier ordre. Un seul cri se fait entendre dans tous les groupes : « Nous voulons en finir avec tous les prétendants, dit-on ; nous combattons les ennemis de la République, quel que soit le nom dont ils se parent, napoléonistes, orléanistes, henriquinistes et tous les autres fauteurs de désordre. Nous voulons la République, nous l'avons et nous saurons la défendre. »

— La foire de la Saint-Jean a amené sur le quai de l'Archevêché un grand concours de marchands d'outils aratoires. C'est avec regret que nous constatons le petit nombre d'acheteurs ; nous pensons pourtant qu'il augmentera avant la clôture de la foire.

— Benoîte Berne, âgée de 34 ans, native de St-Médard (Loire), y demeurant chez son père, atteinte d'aliénation mentale, a disparu du domicile paternel depuis lundi 19 du courant.

On sait positivement qu'elle s'est dirigée sur Lyon. Petite ; cheveux et sourcils châtain ; il lui manque une dent à la rangée supérieure.

Habillée en cotonne bleue ; coiffe blanche ; mauvais souliers ; sans bas.

En cas de renseignements, les adresser au bureau de la police de sûreté de la ville de Lyon.

RÉPONSE AU CITOYEN CHASTAING,

Rédacteur en chef de la Tribune Lyonnaise

Oui, citoyen Chastaing, il vous est permis de répondre, même de vous dire conseiller municipal, bien que vous n'avez pu le devenir. Nous ne savons ce que vous avez trouvé d'inconvenant dans notre critique des candidats qui n'étaient ni républicains ni socialistes ; il se peut qu'ils soient vos abonnés, mais que voulez-vous ? ils devenaient hommes publics du moment qu'ils étaient candidats ; il en est même qui ont été élus conseillers. On avait par conséquent le droit de s'occuper d'eux, de les épelucher, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout homme public est soumis à la critique du peuple, et nous avons usé de nos droits.

Vous dites que les élections municipales ne sont pas essentiellement politiques : vous n'avez pas toujours été du même avis, car il fut un temps où vous pensiez différemment ; mais autre temps autre mœurs, n'est-ce pas citoyen Chastaing ? Quoi ! vous prétendez que la capacité administrative résulte de ce qu'on a certaine position sociale ? nous vous l'assurons, nous n'eussions jamais pensé à un semblable changement dans nos idées, car le dernier des réactionnaires ne dirait pas pis. Croyez-vous sincèrement que les fonctions de conseiller municipal doivent être gratuites, et qu'il faut pour les remplir offrir au commerce, à la propriété, des garanties qui n'excluent nullement les sentiments démocratiques ? eh bien ! ma foi, vous êtes au-dessous de la charte de 1835, qui voulait que tous les Français fussent admissibles aux fonctions publiques.

Citoyen Chastaing, le club Central n'a pas divisé les citoyens en deux classes ; car ce n'est pas lui qui a constitué le club ou comité de Saint Pierre, où tous les socialistes étaient rayés, mais bien ce comité qui a fait rang à part. Vous voulez que le club Central, animé d'un sentiment de justice, présente les candidats sans regarder s'ils portent une blouse ou un habit, pourvu qu'ils soient capables et dignes ; il ne fallait donc pas qu'ils offrisse, comme vous l'avez dit, des garanties au commerce, à la propriété. Contradictions sur contradic-

tions. Certes, citoyen Chastaing, je ne sais vraiment ce que vous avez fait de votre logique depuis que vous étiez présent avec le citoyen Falconnet aux électeurs, vous n'avez pu réunir deux cents voix pour aller à la constitution. Sans doute ce déhoire vous a troublé l'esprit, car, s'il n'en était pas ainsi, vous auriez aperçu que le club Central a voulu faire de la fusion, en portant les citoyens Moret, Fraisse, Grillet et consorts. Vous supposez donc de l'influence à ce club Central, dont on ne connaît pas même les membres, puisque vous pensez qu'avec son aide les citoyens Giraud, Thomez, Serrulaz, Buys, Gros, Laroque, F. Bouillier, Chabannat eussent pu passer.

Veuillez nous dire à votre tour pourquoi ni le club Central, ni le *Censeur*, ni le comité du quai de Retz, ni le comité de Saint-Pierre ne vous ont désigné pour candidat, vous qui réunissez toutes les conditions pour en faire un parfait; car vous avez capacité incontestable, temps à perdre, et position sociale, pour rassurer le commerce et la propriété.

Auguste MORLOX.

Au citoyen rédacteur du *Peuple Souverain*.

Citoyen,

Vaise, le 24 juin 1848.

En parcourant votre numéro du 23 courant, j'ai lu la lettre du citoyen Aubeillan que vous y avez inscrite, et à laquelle je crois devoir répondre, ne doutant pas que vous voudrez bien aussi me prêter l'appui de la publicité de vos colonnes, afin de rétablir dans leur véracité les faits relatifs à l'élection municipale de la section du centre de la ville de Vaise.

Je déclare donc en mon nom particulier, et comme secrétaire du bureau, que de tous les faits avancés par le citoyen Aubeillan, pas un seul n'est vrai ni fondé.

L'observation qu'il dit avoir été obligé de me faire dès son entrée, reposait sur une erreur de chiffre amenée par la transposition sur la liste électorale imprimée et affichée, d'un numéro de la série de 720 à 750, et non comme il l'avance de la série 120; au reste, cette erreur étant le fait de l'imprimeur ainsi qu'il s'en est convaincu, ou ne saurait s'en prévaloir pour taxer d'irrégularité et de fraude une opération qui a eu lieu publiquement et selon les formes prescrites par les lois.

Après avoir reçu du président les explications relatives à ce fait, le citoyen Aubeillan a déclaré en présence de la nombreuse assemblée qu'avait attirée la violence de ses observations, qu'il était satisfait, et que le sujet de la discussion contre lequel il protestait aujourd'hui, ne cessait d'avoir le caractère légal et régulier qui s'étend à l'opération tout entière.

Il est faux, et je le prouverai, que le nom d'un électeur ait été paraphé par un autre sur la liste destinée à cet effet. Le dépit et la mauvaise foi seuls peuvent inventer de pareils faits.

Le citoyen Aubeillan se plaint que je ne lui ai point répondu assez respectueusement; moi, je lui dirai que je ne sais jusqu'à quel point je puis lui devoir du respect, mais qu'en conformant mes expressions aux usages et aux convenances reçus, c'est tout ce que je crois devoir aux brouillons et aux importants qui, comme lui, ne peuvent justifier par leur qualité d'électeur leur présence dans une assemblée électorale, ainsi que je l'en ai requis avant de statuer sur la discussion élevée à propos du chiffre en question; pourquoi n'a-t-il pu ou voulu montrer sa carte? je ne sais pas qu'aucune réunion de ce genre soit obligée de se laisser encombrer par tous ceux que la curiosité ou le désœuvrement amènent à sa porte.

Il proteste aussi contre l'organisation mystérieuse du bureau; mais où prétend-il que soit le mystère? le président a été nommé par le maire, il a pris ses secrétaires dans les électeurs de bonne volonté, présents à l'heure de l'ouverture de la séance; personne n'a été choisi de préférence; on s'est servi des éléments qu'il avait sous la main pour composer un bureau capable de fonctionner. Il dit qu'il n'y avait pas de travailleurs dans sa composition; mais ce fait est faux, absolument faux; il suffit pour le prouver de vérifier la profession de chacun des membres du bureau, ainsi composé: les citoyens Bonnet, commissionnaire de roulage, président; Béraud, ancien marchand de bois, scrutateur; Ver-nange père et fils, aussi scrutateurs, exerçant la profession de commis; Francon fils, cubeur, et Morel aîné, voyageur de commerce, secrétaires. Dans tous ces noms je ne vois pas un capitaliste ni un employé d'administration quelconque. Il me semble qu'on ne peut les appeler autrement que travailleurs.

Il est faux qu'on ait empêché les observations que pouvaient avoir à soumettre les ayants-droit; il n'est pas vrai qu'on obligeât les électeurs à se retirer immédiatement après la déposition de leur bulletin dans l'urne, et qu'on ne les laissât entrer que l'un après l'autre.

Ce qui est vrai, c'est que le président priait les électeurs de faire silence et de laisser, après avoir voté, la place nécessaire à d'autres votants; ce qui est vrai, c'est que les factionnaires qui étaient à la porte d'entrée avaient pour consigne de ne laisser entrer qu'autant de personnes qu'il en sortait afin d'éviter la confusion, ainsi que cela se pratique partout dans pareille circonstance.

Voilà, citoyen rédacteur, les faits rétablis dans leur vérité originelle; je ne pense pas que personne puisse, de bonne foi; trouver la matière à faire annuler les élections du centre, ce qui, du reste, n'est pas à redouter le moins du monde, car au besoin je fournirai les preuves à l'appui de ce que j'avance; et d'ailleurs le procès-verbal et toutes les pièces relatives aux élections contre lesquelles on proteste, sont encore déposées à la mairie de Vaise où l'on peut les consulter, et apprécier par leur examen la validité de l'opération.

Je compte sur votre obligeance, citoyen rédacteur, pour donner place à cette lettre dans votre plus prochain numéro, en vous priant d'agréer le salut fraternel de votre concitoyen,

J.-B. MOREL aîné.

Nouvelles d'Allemagne.

PRAGUE. — Les nouvelles directes de Prague manquent toujours. En date du 16, à onze heures un quart, le télégraphe, entre Prague et Vienne, annonce que des incendies s'étaient déclarés dans plusieurs quartiers. Mais le 19 au matin, le télégraphe ne donnait plus de réponse, et dès ce moment les nouvelles sont très-incertaines.

Une feuille d'Eger annonce que du 16 au 17, la vieille ville a été incendiée par les fusées à la congrève. Personne ne porte de secours. De tous côtés des bandes de paysans armés accourent au secours des Cèches.

Le 15, les troupes avaient perdu 600 hommes. D'après une lettre de Leipzig du 19, toutes les parties de la ville se trouvaient au pouvoir des troupes.

VIENNE, 18 juin. — On apprend à l'instant, par une estafette de Constantinople, que les émissaires russes ont réussi à soulever les principautés du Danube.

Les dernières nouvelles d'Innsbruck annoncent que l'empereur est sérieusement malade.

Pie IX est aussi gravement indisposé.

On annonce en outre qu'en Italie on a conclu une suspension d'armes de six semaines.

A cause d'une insurrection des Serviens, la ville de Karlowitz a été bombardée par les troupes.

On a publié l'état de siège à Pesth.

KOENIGSBERG, 17 juin. — D'après un ordre du ministre de la guerre, les forteresses de Pillan et de Danzig doivent être armées aussitôt et mises en état de guerre.

FRANCFORT, 20 juin. — Dans la dernière séance de l'assemblée nationale, il a été arrêté qu'une attaque contre Trieste ou un autre port allemand serait considérée comme une déclaration de guerre contre l'Allemagne.

Les discussions actuelles sont relatives à la nomination d'un pouvoir exécutif composé de trois membres.

Dans une séance précédente, l'assemblée a arrêté que six millions de florins seront affectés à la construction de la flotte allemande.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans *l'Impartial du Nord* :

Presque tous les journaux des départements signalent les menées des partisans de Louis Bonaparte. Ici, ils parcourent les foires en annonçant qu'il a été proclamé empereur, sous le titre de Napoléon II; là, on distribue des portraits et des biographies du prétendant, à la façon des marchands d'orviétan, avec accompagnement de faufares et de grosses caisses; ailleurs, on annonce qu'il apporte force milliards pour payer l'impôt des 45 c.; partout on fait retentir son nom dans les campagnes. Tout cela n'a-t-il pas l'air d'une conspiration? Oui, il y a une conspiration, et conspiration flagrante, conspiration incessante, et le pouvoir exécutif ni l'assemblée nationale ne songent à l'étouffer.

— La police belge continue à faire des siennes, et nous sommes encore à nous demander comment le représentant du gouvernement français, à Bruxelles, peut tolérer toutes les vexations journalières imposées à nos nationaux. Hier, 20 juin, le citoyen Hippolyte Verquin, négociant à Haubourdin, près Lille, se trouvait à Saint-Ghislain, pour faire des achats de charbon, lorsqu'il reçut du commissaire de police l'injonction de quitter immédiatement le territoire belge. Le citoyen Verquin exhiba ses papiers, qui étaient en règle; mais l'agent belge lui dit qu'il était expulsé par arrêté royal, et sans désemparer, sans lui laisser le temps de retourner à l'hôtel, d'arranger ses affaires, il le fit conduire à la frontière par deux gendarmes. Pour éviter de coucher en prison à Boussu, le citoyen Verquin dut même payer les gendarmes et louer une voiture pour se faire conduire à Blanc-Misseron. Et maintenant il ne peut rentrer en Belgique, où ses affaires de commerce réclament impérieusement sa présence.

Cela devient véritablement intolérable, et nous mettons le pouvoir en demeure de prendre dès à présent des mesures énergiques pour avoir raison de ces procédés. Un Français ne peut faire un pas en Belgique sans entendre insulter sa nation, la forme de son gouvernement; puis, quand il veut repousser l'injure, il trouve toujours autour de lui quelques lâches pour le dénoncer, et bientôt après, quel qu'il soit, il reçoit un ordre d'expulsion.

Ce que nous disons là n'est pas, que nous sachions, applicable au citoyen Verquin. Ce négociant va deux ou trois fois par mois à Saint-Ghislain; il y compte autant d'amis que le village a d'habitants, pour ainsi dire, et si décidé qu'il soit, comme tout bon Français, à défendre la République et l'honneur national, il n'en a pas eu l'occasion. Il a donc été expulsé parce qu'il est Français, parce que le nom français est un titre de proscription en Belgique, parce que la France républicaine ne sait pas même faire respecter ses nationaux par le genre de Louis-Philippe.

Tous les jours nous aurions des faits de ce genre à relever, et nous sommes encore à attendre la plus légère satisfaction; il y a quelque temps, c'était un soldat français que des Belges assassinaient lâchement, et le gouvernement français ne dit mot. Nous nous trompons: pour cette fois, le gouvernement français s'émute et demanda une éclatante réparation. Le roitelet belge s'inclina, l'assassin du soldat français fut déféré au conseil de guerre, acquitté à l'unanimité et d'enthousiasme, décoré de l'ordre de Léopold, et maintenant c'est un personnage. Il a tué un soldat français par derrière, et il n'en faut pas davantage en Belgique pour devenir un héros. Le gouvernement français s'est contenté de cette satisfaction, et tous les soldats belges, qui savent maintenant à quel prix on peut obtenir la croix, continuent d'aller à l'affût des soldats français. En vérité, ces messieurs du Directoire nous feront regretter Louis XVIII et Charles X. Faudra-t-il donc que la population de nos villes frontières se fasse justice elle-même et venge le drapeau républicain?

— On écrit de Muret au *Constituant* :

« Vive la République! Vive la République!
« Le citoyen Salles, officier de l'armée de la Loire, renvoyé dans ses foyers sans traitement, à la suite du licenciement de cette immortelle phalange de braves,

venait d'être fait, par une juste réparation de la révolution de Février, receveur-particulier des finances à Muret, en remplacement de M. Savène, fonctionnaire pro-verbe, qui avait su conserver par lui ou par les siens, depuis sa création, cette petite ressource de famille, à douze mille francs par an. Eh bien, ce défenseur de notre patrie, ce père de famille honnête et sans fortune, vient d'être remplacé par un M. Pourpre, jeune employé à gants jaunes, issu du ministère des finances de la monarchie, où il a été élevé au dévouement de la République, qu'il a été chargé de venir enseigner parmi nous. — Pourquoi, s'il vous plaît, ne pas replacer M. Savène? — Est-ce qu'il n'était pas employé dans les finances aussi bien que M. Pourpre? — Est-ce qu'il ne criait pas aussi fort que lui: Vive la République!!! — Pauvre révolution de Février!!! »

— On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Il paraît certain que Louis-Napoléon est resté pendant plusieurs jours à la Rochelle. La commission exécutive était instruite de sa présence dans la Charente-Inférieure; elle avait donné des ordres sévères pour le faire arrêter; mais il est parvenu à échapper à toutes les recherches. Une estafette, arrivée à Niort dans la nuit de mardi, ordonnait à la gendarmerie et à la police de surveiller les voyageurs, d'exiger leurs passeports, et d'exercer la plus active surveillance dans tous les environs de notre ville. On annonce cependant que Louis Bonaparte tenait peu de compte de toutes les mesures que l'on prenait à son égard, et que, samedi, il a séjourné plusieurs heures dans notre ville, sans avoir été nullement inquiété par la police. Nous ne garantissons nullement ces détails, qui ont acquis cependant une consistance assez grande pour que nous les publions. »

— Dans les derniers jours de mars, des désordres de la nature la plus grave, commis par trois escadrons du 40^e régiment de chasseurs à cheval, avaient porté le trouble et l'inquiétude dans la ville de Dôle.

Les divers rapports adressés au ministre de la guerre, et les renseignements qu'il avait fait recueillir d'une manière directe par un officier de son état-major, lui avaient fait connaître les principaux coupables; les meneurs étaient désignés et les causes de l'insurrection suffisamment appréciées.

En raison de ces graves circonstances, le ministre obtint du gouvernement provisoire un décret qui l'autorisait à prendre toutes les mesures de sévérité qu'il jugerait nécessaires, même le licenciement du corps.

Armé de ce pouvoir discrétionnaire, le ministre voulut cependant n'en user qu'avec réserve. Le régiment changea de garnison, et le temps fut laissé au repentir; mais l'esprit de désordre ayant survécu aux scènes antérieures de révolte, le ministre a dû prononcer son arrêt, qui vient d'être mis à exécution.

Tous les sous-officiers et brigadiers des escadrons révoltés, à l'exception d'un très petit nombre, absents au moment des troubles ou complètement irréprochables, ont été cassés de leur grade; ils ont été remplacés par des sous-officiers et brigadiers tirés d'autres régiments; des recrues viendront les remplacer.

Les mesures prises par le ministre sont une garantie du maintien de la discipline dans l'armée et de l'appui que trouveront auprès de lui tous les chefs de corps, pour la fermeté dont ils feraient preuve en présence d'actes d'insubordination.

P. S. Il est midi, et au moment de mettre sous presse, nous n'avons encore vu aucune dépêche télégraphique du 26, bien que le télégraphe ait fonctionné toute la matinée.

Ceci donne lieu aux bruits les plus contradictoires que l'autorité doit avoir à cœur de démentir, s'ils sont faux.

Nous engageons le peuple de Lyon à rester calme, et à attendre avec confiance le triomphe de la vraie République et le rétablissement d'un ordre sérieux.

ANNONCES.

DAGUERRETYPE ARTISTIQUE

M. ADRIEN BERTRAND, ci-devant aux Terreaux, actuellement

Quai de Saône (ci-devant quai d'Orléans), 39, dans l'appartement au 1^{er} étage

PORTRAITS

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ SPÉCIAL, SANS MIROIR.

Epreuves de choix et signées.

QUELQUE TEMPS QU'IL FASSE, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

AVIS.

Bonne Récompense.

Une petite Montre en or à Lépine, façonnée, avec son sautoir garni de deux glands, a été perdue hier dimanche 24 courant, de la place de la Pyramide à Vaise, rue Roquette, rue St-Cyr, le long de la Saône et jusqu'à l'île Barbe.

S'adresser au bureau du journal.

ENTRETIEN parfait des **VÉSICATOIRES**, **TAFFETAS** Leperdriel, Serre-bras, Compresses. A Paris, faubourg Montmartre, 78; ici dans les pharmacies.

Le Directeur-Gérant, FAURÉS

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.